

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 91 (1940)
Heft: 3

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

indigène. On conçoit, dans ces conditions, que le rendement de celle-ci ira en s'améliorant, car les prix de l'assortiment en cause ont augmenté.

Les prix payés aujourd'hui sont fixés dans la convention conclue, le 1^{er} décembre 1939, entre l'Association suisse d'économie forestière et la « Hespa » (Office central d'achat des fabricants suisses de papier et de cellulose), cela pour la période du 1^{er} novembre 1939 au 31 octobre 1940. La teneur de la dite convention, qui comprend dix articles, est reproduite dans le *Marché des bois* (n° 5/6, p. 75—77), auquel nous renvoyons ceux de nos lecteurs que la question intéresse. La « Hespa » a offert spontanément un prix au stère de 3,50 fr. supérieur à celui de l'an dernier. En plus, elle a accordé, en compensation de l'augmentation des frais de transport, un supplément de 1 fr. pour tout le bois qui sera livré par chemin de fer avant le 31 mars 1940.

En face d'une situation aussi favorable, on peut espérer que nos propriétaires forestiers sauront en profiter, et aussi que la forêt suisse pourra fournir à nos industriels une quantité de bois de râperie suffisante pour satisfaire leurs besoins.

H. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Mutations à l'Ecole forestière. Monsieur le professeur Dr *W. Schädelin* a donné sa démission pour la fin du semestre d'hiver. Entré à l'Ecole forestière en 1923, comme successeur d'Arnold Engler, il a enseigné le « Waldbau », avec distinction, pendant 17 années. Il avait auparavant, durant 24 ans, participé à la gérance des forêts de la commune bourgeoisale de Berne et de l'hôpital bourgeoisial. Le démissionnaire quitte notre école à l'âge de 67 ans, en bonne santé, désireux surtout de céder son poste à un plus jeune.

C'est avec le plus vif regret que ses collègues assistent au départ de cet éminent sylviculteur, de ce maître si consciencieux, doué d'un esprit d'observation remarquable. Ils lui souhaitent de pouvoir jouir, durant de longues années, de l'automne de sa vie qu'il a su consacrer, avec le plus beau zèle, à l'avancement de la science forestière.

Dans sa séance du 13 février, le Conseil fédéral a désigné son successeur, en la personne de Monsieur le Dr *H. Leibundgut*, d'Affoltern (Emmental bernois), inspecteur des forêts d'un groupe de cinq communes, à Büren (Berne). Le nouvel élu a étudié à l'Ecole forestière de Zurich, dont il reçut le diplôme en 1932. Après achèvement de son stage à Couvet et à Louèche, il s'occupa de travaux d'aménagement et fit des remplacements d'inspecteurs forestiers dans les Préalpes et les Alpes. Puis il fonctionne comme assistant à l'Ecole forestière de Zurich. En 1937, il décroche le bonnet de docteur de l'E. P. F., en présentant une thèse consacrée à l'étude des « conditions forestières et économiques du Lötschental ». C'est la même année que lui avait été

confié le poste d'inspecteur forestier communal à Büren, qu'il revêtit jusqu'à ce jour. — Tous ceux qui connaissent M. Leibundgut estiment que l'on n'aurait pas pu choisir mieux pour donner un successeur à M. le professeur Schädelin.

Nos félicitations très cordiales au nouveau professeur !

BIBLIOGRAPHIE.

E. Furrer : **Naturschutz im Kanton Zürich** (*La protection de la Nature dans le canton de Zurich*). — Un vol. grand in-8°, de 331 p., avec 144 illustrations dans le texte. — Impr. : Buchdruckerei Stäfa AG., à Stäfa. 1939. Prix : relié, 9 fr.

Le canton de Zurich est un de ceux où les questions concernant la protection de la Nature ont rencontré le plus de compréhension et récolté le plus de succès. Densément peuplé, c'est, il est vrai, un de ceux où elles sont devenues le plus nécessaires. (Sa population, de 83.370 habitants en 1634, n'en comptait, en 1930, pas moins de 617.700 !)

A cet égard, les autorités ont donné le bon exemple et attaché, d'emblée, une grande importance à ce mouvement en faveur de la protection de la Nature. Elles l'ont montré en constituant, en 1912, une commission cantonale officielle, chargée de s'occuper de ces questions (11 membres). Présidée d'abord par le professeur Ernest Bovet, elle l'est, depuis 1918, par M. H. Balsiger, président du Tribunal cantonal, qui a déployé sans arrêt un zèle remarquable. C'est lui qui a rédigé, en termes très prenantes, l'« introduction » de ce volume.

Cette publication donne la liste complète des différentes réserves actuelles, constituées au cours des temps, dans le canton de Zurich. Elle peut être résumée comme suit :

- I. Réserves zoologiques, en vue surtout de la protection d'oiseaux : 27.
- II. Réserves pour *le gibier*. L'Etat en a constitué 5, dont la plus étendue, au Tösstock, a une surface de 14 kilomètres carrés. Parmi celles mises sur pied par 9 communes, relevons que celle de la ville de Zurich mesure 2100 ha, dont 1650 en forêt. A Kilchberg, le territoire entier de la commune est considéré comme une réserve.
- III. *Peuplements forestiers*. Des deux qui existent aujourd'hui, citons un peuplement de bouleau près d'Affoltern, au bord du Katzensee, mis en réserve par un arrêté du Conseil d'Etat, de 1917.
- IV. *Arbres et groupes d'arbres remarquables* : 28, au total. Il s'agit surtout de tilleuls remarquables par leurs fortes dimensions, ou présentant un intérêt historique. La plupart ornent une place publique à l'intérieur d'une localité. Citons, en particulier, un hêtre pourpre croissant sur l'Irchel, âgé d'environ 250 ans et dont la tige, à 0,5 m au-dessus du sol, mesure 4 m de tour.
- V. *Raretés botaniques*. Parmi les quatre indiquées, nous avons retenu surtout un groupe de pin de montagne, une relique glaciaire, au Hinwilerried.
- VI. Réserves se rattachant à la *préhistoire* (restes lacustres).
- VII. *Blocs erratiques* : 18. Le plus gros de ceux-ci ne mesure pas moins de 110 mètres cubes (Alexanderstein, au Küsnachertobel). A côté de ces blocs isolés, il a été réservé 8 groupes de blocs erratiques.
- VIII. Des sources intéressantes : 2.